



## **Plan pluriannuel d'accessibilité**

Le Club Canin Canadien s'efforce de répondre aux besoins de ses employés et de ses clients handicapés et travaille continuellement à éliminer et à prévenir les obstacles à l'accessibilité. En tant qu'organisation, nous nous engageons à respecter les exigences de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et notre objectif est de maintenir un environnement offrant des opportunités équitables.

Le plan d'accessibilité 2020-2025 décrit les politiques, les actions et les réalisations qui ont été ou seront mises en place afin d'améliorer les opportunités pour les personnes handicapées en mettant l'accent sur la prévention et la suppression des obstacles à l'accessibilité. Le plan pluriannuel sera révisé chaque année et sera publié sur le site Web du CCC. Il sera fourni dans un format accessible sur demande.

### **Politiques d'accessibilité**

Le CCC a mis en place une politique d'accessibilité conçue pour répondre aux besoins des personnes handicapées. Cette politique est affichée sur le site Web du CCC et fait l'objet d'un examen régulier pour assurer que nous respectons nos engagements en matière d'accessibilité.

### **Service à la clientèle**

Le CCC s'engage à atteindre l'excellence dans le service à tous les clients, y compris les personnes handicapées. Les biens et services seront fournis d'une manière qui repose sur les principes de dignité, d'indépendance, d'intégration et d'égalité des chances pour tous ses clients.

### **Dispositifs d'assistance**

Le CCC continuera d'encourager toutes les personnes à apporter et à utiliser leurs propres dispositifs d'assistance dans les locaux du CCC qui sont accessibles au public.

### **Animaux d'assistance**

Le CCC accueille les personnes handicapées et leurs animaux d'assistance. Les animaux d'assistance sont autorisés dans les locaux du CCC.

### **Personnes de soutien**

Une personne handicapée qui est accompagnée d'une personne de soutien sera autorisée à se faire accompagner par cette personne dans nos locaux.

## **Avis de perturbation temporaire**

Dans l'éventualité d'une perturbation prévue ou inattendue des services ou des installations du CCC qui pourrait avoir un impact sur les personnes handicapées, le CCC s'efforcera d'informer ces personnes dès que possible.

## **Formation des employés et des bénévoles**

Le CCC s'engage à offrir une formation sur les exigences des lois ontariennes sur l'accessibilité et du Code des droits de la personne de l'Ontario en ce qui concerne les personnes handicapées à tous les nouveaux employés et bénévoles dans le cadre de leur orientation. La formation sera fournie dans des formats accessibles et sera appropriée à leur rôle et à leurs responsabilités. Des dossiers sur les dates et les personnes formées seront conservés.

## **Information et communications**

Le CCC s'engage à rendre ses informations et ses communications accessibles aux personnes handicapées. Nous consulterons les personnes handicapées pour déterminer leurs besoins en matière d'information et de communication. Sur demande, le CCC fournira ou fera en sorte que soient fournis des formats accessibles aux personnes handicapées, en temps opportun et en tenant compte des besoins d'accessibilité de la personne.

## **Sites Web et contenu accessibles**

Le site Web public et le portail des membres du CCC ont été créés il y a plusieurs années lorsque, en tant qu'entreprise de 1 à 49 employés, nous nous sommes efforcés de respecter le niveau A du WCAG (Règles pour l'accessibilité des contenus Web) avec les outils dont nous disposions.

Nous sommes actuellement en train de relancer notre site Web public et notre portail de membres avec l'aide d'une société spécialisée dans l'ergonomie. Notre site Web sera créé à l'aide d'un ensemble d'outils d'interface Keno. Notre objectif est de faire en sorte que la majorité des sites Web soient conformes aux WCAG 2.0 niveau AA et, si possible, niveau AAA, d'ici janvier 2023.

## **Emplois**

### **Recrutement, évaluation et sélection**

Le CCC s'engage à adopter des pratiques d'emploi équitables et accessibles. Dans le cadre de notre processus de recrutement, tous les affichages stipuleront que des aménagements sont disponibles sur demande pour les candidats handicapés. Le CCC fournira ou prendra des dispositions pour que des aménagements appropriés soient mis en place en tenant compte des besoins d'accessibilité du candidat en raison d'un handicap. Au moment de faire une offre, le CCC informera les candidats retenus de ses politiques d'adaptation des employés handicapés sur le lieu de travail.

### **Informez les employés du soutien**

Le CCC informera ses employés de ses politiques de soutien aux employés handicapés. Il tiendra les employés, les bénévoles et les autres membres du personnel au courant des changements apportés aux politiques et aux procédures relatives aux aménagements.

### **Informations sur les mesures d'urgence en milieu de travail**

Le CCC fournira des informations individualisées sur les mesures d'urgence en milieu de travail aux employés ayant un handicap, si le handicap est tel que des informations individuelles sont nécessaires et si le CCC est conscient du besoin d'adaptation en raison d'un handicap. Tout plan individuel sera revu si l'employé change de lieu de travail et lors de la révision du plan d'adaptation global.

### **Plans d'adaptation individuels documentés**

Le CCC maintiendra un processus écrit pour l'élaboration de plans d'adaptation individuels documentés pour les employés handicapés lorsqu'un tel plan est nécessaire.

### **Procédure de retour au travail**

Le CCC maintiendra un processus de retour au travail documenté pour les employés qui ont été absents du travail en raison d'un handicap et qui ont besoin d'aménagements liés au handicap pour retourner au bureau.

### **Gestion des performances, développement de carrière, avancement et réaffectation**

Le CCC tiendra compte des besoins d'accessibilité des employés handicapés, ainsi que des plans d'adaptation individuels, lors de la gestion du rendement, du développement de carrière et de l'avancement des employés ou de la réaffectation des employés.

### **Conception des espaces publics**

Le CCC respectera les normes d'accessibilité pour la conception des espaces publics lors de la construction ou de modifications importantes des espaces publics.

Pour de plus amples renseignements sur le plan d'accessibilité, pour fournir un commentaire ou pour obtenir des formats accessibles de ce document, veuillez écrire à l'adresse [accessibility@ckc.ca](mailto:accessibility@ckc.ca), ou composer le numéro 1 855 364-7252.